



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 59126

Texte de la question

M. Pierre Albertini * s'inquiète auprès de M. le ministre délégué à la santé du devenir des centres départementaux de prévention de l'alcoolisme suite à la décision de la Caisse nationale d'assurance maladie de ne pas prendre en charge ce type d'action. La lutte contre les effets parfois dramatiques de l'alcoolisme relève, pour l'essentiel, de la responsabilité des pouvoirs publics dans la mesure où il s'agit d'un enjeu de santé publique. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures d'urgence qu'il entend prendre afin de sauvegarder ce dispositif dont personne n'a jamais contesté l'efficacité.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais applanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59126

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1621

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3306